

A Mr le Ministre
Des travaux Publics

Rome le 26 avril 1850

60X

N^o 92

Monsieur le Ministre

Conformément à la lettre que vous m'avez faite dans
l'honneur de m'adresser en date du 11 avril courant, et
qui ne m'est parvenue ^{qu'au 23} qu'après avoir je me suis empressé
de faire de par par l'architecte de l'École un relevé des
travaux de réparation exécutés en 1849 dans le Salin
de l'École française à Rome et dignes d'être cités ce
document que vous trouverez ci-joint inclus et du-
quel il ressort qu'en 1849 j'ai dû faire exécuter d'urgence
les réparations énumérées dans le relevé ci-joint, en-
viduation de celles comprises au devis général que
j'ai soumis à votre approbation de ce 10⁷ et de la-
même année et dont l'exécution se poursuit sans interruption
depuis le commencement de présent exercice, quoique
je n'aie reçu jusqu'ici aucun paiement à compte de
la somme de mon devis.

Le relevé ci-joint ne comprend que les travaux
exécutés en 1849 et s'élève à la somme de 2186⁰⁰ c. ou
24¹/₂ baïoques ou fr. 11754 au tant de 597⁶⁹ pour un
10^e composés ainsi qu'il s'ensuit.

	Cus. romains
Mémorandum du M ^{te} Maron	705 - 58
Idem du M ^{te} Meunier	752 - 113
Idem du M ^{te} Vitruve	151 - 90
Idem du M ^{te} Barbiniatais ou de pierre	58 - "
Idem du M ^{te} Ferrarini	241 - 119
Idem du peintre en bâtiment	77 - 19
Idem du plombier fontainier	199 - 65 ¹ / ₂
Somme générale	2186 - 24 ¹ / ₂

ou fr. 11754 -

Je vous prie, M^{re} le Ministre, de profiter de cette occasion
pour recommander à votre bienveillance l'objet de la
réclamation de M^{re} Marinie architecte de l'École de
jeunes filles la Supplique

La demande a pour but d'obtenir le paiement de
Cinq pour cent d'honoraires sur les derniers travaux
extraordinaires exécutés ^{par la façade de la Saline de Seilly en 1847 et}
~~par la façade de la Saline de Seilly en 1847 et~~
de je pourrais la confirmation de la ^{Décision} allocation de 5000
francs sur les travaux extraordinaires de
consolidation qui a été établie pour servir à la construction d'un
travaux de ^{matériaux} sur la commune de Seignelay extraordinaires
à exécuter dans la Villa Médici, de j'ai qu'il est établi
à cet égard au nombre des monuments entretenus par
le Département des Travaux publics

Je suis &c

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

De Monsieur le Directeur
Des Beaux arts au Ministère
De l'Intérieur

Rome le 24 mai 1840 ⁶⁰⁸

Monsieur le Directeur

Dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 2nd mai et que j'ai bien reçu
Vous me demandez de vous faire connaître les besoins
urgents de l'établissement que j'ai dirigé sous la direction
de M. de la Roche, et les crédits supplémentaires qu'il paraît
nécessaire de demander à l'Assemblée pour assurer
le service d'une manière efficace pendant l'exercice 1841.

Les besoins du service varient d'une année à l'autre
selon les résultats du concours, c'est-à-dire selon le
nombre des pensionnaires qui sont envoyés à Rome; je
ne puis en conséquence faire dresser un projet de budget
pour l'année prochaine avec quelque exactitude qu'il s'agisse
de la distribution des prix de l'année courante qui a lieu
en septembre. Toutefois si le nombre des pensionnaires
désigné par le concours, pour entrer au 1^{er} janvier prochain
n'excède pas celui des pensionnaires existant au 31^{er} de
l'année courante le crédit demandé pour 1840 pourra
suffire aux besoins de 1841.

Cependant à cette occasion je vous demande la
permission de vous rappeler à votre attention l'objet d'une
lettre que j'ai adressée au ^{Ministère} le 24 avril 1840 au sujet du projet d'ériger une école
d'année en année ^{de la Cour des Comptes} ^{de la Cour des Comptes}
auquel ^{je} ^{vous} ^{présente} ^{mon} ^{travail} ^{et} ^{qui} ^{peut} ^{être} ^{travaillé} ^{avec} ^{avantage}
main en ^{présentant} ^à ^{l'Assemblée} ^{Comme} ^{vous} ^{jugerez} ^{Monsieur} ^{le} ^{Directeur} ^{par}
la lecture de cette lettre que je vous prie de vous faire représenter
par ^{le} ^{commissaire} ^{chargé} ^{de} ^{ce} ^{service} ^{et} ^{qui} ^{peut} ^{être} ^{travaillé} ^{avec} ^{avantage}
vous en transmission copie par le courrier de ce jour, ^{et} ^{qui} ^{peut} ^{être} ^{travaillé} ^{avec} ^{avantage}
proposition que je fais au ^{Ministère} ^{de} ^{l'Intérieur} ^{pour} ^{trouver}
place dans le crédit ^à ^{accorder} ^à ^{l'école} ^{pour} ¹⁸⁴¹.
En attendant j'ai à vous annoncer que ~~le~~

par suite de l'organisation et de la dévotion de l'école
 par les travaux de commission ^{Bigant Roussé} dans l'obligation de faire
 un inventaire de l'inventaire du mobilier qui me
 présente plus qu'un document informel et insuffisamment
 tenu à jour, attendu les nombreux dénudations et
 dénudations de toute espèce que cette partie de la propriété
 subit dans cette partie de la propriété, je me vois dans la
 nécessité de faire procéder à un inventaire, à nouveau,
 de tous les objets mobiliers appartenant à l'établissement,
 et par un plus nouveau correspondant plus exactement
 avec le mode de comptabilité indigène par les exigences
 de la loi des Comptes. Mais comme ce travail
 nécessitera un surcroît d'écriture très considérable
 et quelques frais d'installation pour le classement
 de ce grand justificatif, je demande à être autorisé
 à porter en dépenses à la fin de l'exercice courant
 les frais d'expédition et autres que cette mesure
 occasionnera.

Veuillez agréer monsieur le Directeur
 l'assurance de ma haute et toute considération
 avec les sentiments de haute estime

Notre très humble et
 très obéissant service
 Le Directeur
 de l'École française d'Alger

De M^{te} le Ministre d'Intérieur

Rome le 24 mai 1850

69

Monsieur le Ministre

Noté

Leur me Conformant aux instructions contenues dans la lettre
 que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 26 avril
 dernier et qui m'est parvenue que le 18 du mois courant, j'ai
 Veu si dans les mémoires du payeur d'Armée d'occupation à Rome,
 à la date de ce jour, ~~pour être comptés au crédit~~ ^{pour être comptés au crédit} ~~une somme de 600 fr. montant de la~~
 somme faite sur mon traitement antérieur de l'année 1848,
 aux termes du décret du 4 avril de la même année, et je joins ici
~~la déclaration~~ ^{la déclaration} de son versement dont je vous prie de m'envoyer ^{un bon} décharge,

Je joins également ici à l'appui des sept mémoires que
 vous m'avez renvoyés faisant partie des comptes de l'exercice 1848,
 et le certificat d'inscription sur l'inventaire du mobilier de
 l'école des objets compris dans ces sept mémoires, exigés par
 la Cour des Comptes.

J'ai profité aussi de cette occasion de vous en informer
 l'arrivée tardive à Rome de M^r Proquet Lauriat Directeur
 de 1849 et de son arrivée à date du 1^{er} janvier 1850. M^r
 Proquet gravement blessé pendant le cours de la suite
 du grave accident dont il a été victime pendant le cours,
 s'étant rendu ^{accompagné de son épouse} à Naples pour s'y établir et s'arrêter
 à Rome quand l'époque des fêtes fixées par le règlement
 mène, au bout de six mois de séjour dans cette première
 ville, les médecins se font remarquer que le climat lui
 était fort nuisible et qu'il y était trop vite parvenu
 et s'établissant de sa suite, et l'ont engagé à essayer de
 celui de Rome. il est ici depuis les premiers jours du
 mois courant, et se trouve déjà mieux. J'ai pensé que
 l'impossibilité de se rendre à Rome pour l'époque indiquée
 dans les règlements, était suffisamment motivée par les
 mauvaises conditions de sa santé et je lui ai en conséquence tenu
 compte de sa suspension à date du 1^{er} janvier dernier.

Tel est le contenu du rapport du 30 courant j'ai
 l'honneur de vous adresser le Compte général de
 l'exercice 1849 et le certificat à l'appui des pièces

60365

justification de M. de Cassin que vous m'avez envoyée
dans votre lettre du 14 mai que j'ai reçue hier.

Je joins avec respect La -
N. B. Joins à cette lettre les neuf pièces mentionnées -

A Mm. Julien Gauthier & Cie n° 95 le 29 mai 1840

60

Négociants à Rouen

Messieurs

J'ai l'honneur de mettre à votre disposition pour votre
expédition par voie de mer jusqu'à Marseille vingt caisses, (ordinaire) emballées
portant la marque AE, un Numéro d'ordre de 1 à 20 inclusivement,
et cette inscription à Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Paris.

Je prends occasion de cet envoi pour vous rappeler,
Messieurs, la Décision ministérielle du 25 mai 1840, dont je
vous ai donné copie, qui enjoint de remettre toutes les caisses
de l'Académie à Marseille, aux mains de Mm. Goutier-
Aronow, Agents des transports du Ministère, chez Mm. Mary
& Cie, pour en faire l'expédition à l'air.

Je vous serai obligé Mm. de vouloir bien rappeler
à Mm. Goutier, quand l'autorisation spéciale de M. le Directeur
général des Douanes expresse de la visiter à Marseille tous
les fois composant cette expédition, en raison du dommage qui
pourrait causer aux objets qui la composent, l'ouverture des
caisses, avant leur remise à destination.

J'avis également aujourd'hui à M. le Directeur de la
Douane de Marseille pour lui rappeler cette disposition.

Vous voudrez bien Messieurs faire suivre, comme d'habitude,
les frais de cet envoi au Compte du Ministère et je terminerai en
recommançant à vos yeux la célérité de l'expédition.

Je vous prie d'agréer Messieurs l'assurance de mes sentiments
et parfaite considération

Le Directeur
M. Cole Francaise à Rouen

M^{le} le Directeur De la Douane
De Marseille

le 29 mai 1850

611

N^o 85

Monsieur le Directeur

Je m'empresse de vous annoncer que je viens d'
l'impédier pour Paris, par l'entremise de la Maison Julien
Gautier & fils de Rouen, 20 Caisses Cordes, en ballin, portant
la Marque AF sur le numéro d'ordre de 1 à 20 inclusivement et
à l'adresse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Paris.
Ces Caisses ont été chargées à bord du Navire Françoise Natalis
Capitaine Plancher et contiennent les ouvrages des Secrétaires de
l'École Française de Rouen pour les Années 1848 et 1849, les
Comptes de 1848 n'ayant pu être ^{expédiés} par la même voie
cause des événements qui ont eu lieu précisément à l'époque
de l'envoi annuel.

Permettez moi de vous rappeler à cette occasion M^{le}
Directeur qu'une autorisation spéciale de M^{le} le Directeur Gal
de la Douane exempta cet envoi de la visite à la frontière en
raison du dommage qui pourrait résulter ^{de la défectuosité & l'empêchement} et d'écarter des
Caisses avant leur remise à destination.

Me recommandant de nouveau aux soins obligeants
que vous voulez bien me rendre chaque année au lieu
passage de l'impédiment que fait l'École je vous prie
d'insérer à l'avance mes remerciements et d'agréer
l'expression de mes sentiments de parfaite considération

à votre très dévoué serviteur

Le Directeur
de l'École Française de Rouen

De M. le Ministre de l'Intérieur

Paris le 30 mai 1850

N^o 8897

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser, en triple expédition
suivant l'usage, le Compte général des recettes et
dépenses de l'école française à Rome pour l'exercice
1849, avec les pièces à l'appui sous les nos 1B 2B 3B

Le compte se résomme de la manière suivante :

Recettes	105412 - 22
Dépenses	<u>112030 - 24</u>

La dépense s'ajoute la somme 6618 - 02

Comme en l'année précédente le différent du change
sur l'or s'est élevé par suite d'une projection si rapide
que le compte de banque d'Espagne, pour la somme
de 25000 fr. seulement que j'ai vu par son entraîneur,
se solder pour le trésor, par un différent à recevoir
de fr. 2875 - 75 tandis que le change du papier français
contre numéraire anglais j'ai vu la portion de celui-ci le
change de la portion de papier français le change contre numéraire
de la portion de ces 25000 fr. en papier monnaie la portion de
cette somme que j'ai vu changer contre numéraire d'or et
l'autorisation pour faire faire aux besoins d'un service
La dépense de la somme portée en dépenses pour change de
papier en numéraire ne s'est que de 174 92 1/2 baïques
ou fr. 940 - 44 1/2

~~L'Article de la Dépense extraordinaire Classé~~

Sous le paragraphe 5^{me} du Compte général s'est élevée
la somme qui s'élève à la somme de 6937 fr. 56 1/2 et forme
à une ligne différent pour l'exercice en dépenses de cet exercice
toute autre dépense que je ne puis pas me l'expliquer
sans remarquer les circonstances de tout ce qui s'est
passé de combustible à la suite de événements auxquels
à faire d'abord une réforme de service de la table de la maison
pour pour à la pièce que j'ai jointe à ma lettre du 24 courant
contenant déclaration de versement que j'ai fait entre les mains
de M. le payeur de l'armée d'occupation d'une somme de 600 fr. montant

61263

De la notice faite sur mon traitement de 1848 j'ajoute
ici une autre pièce, Mémoires de Galon, qui n'avait pu être
révisée en l'absence du payeur, et qui forme maintenant
sibériens sur les trésoirs.

Je suis avec respect.

P. S. Les pièces que vous m'avez renvoyées dans votre
lettre du 14 courant n'ayant pu être régularisées
à cause de ces jours de fête, je ne pourrais avoir
l'honneur de vous les renvoyer que par le
courrier du 4 juin prochain.

— 31 mai 1849 —

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur

Rome le 14 Juin 1840

N^o 87

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser par la voie de l'Ambassade
de la République, toutes les pièces dont vous m'avez fait
le renvoi le 14 mai dernier avec indication des formalités
à remplir pour satisfaire aux injonctions de la Cour
des Comptes.

Les justifications indiquées en lettres in qui accompagnent
ce renvoi ont été faites dans l'ordre suivant et jointes aux pièces
sous ce pli, savoir :

1^o Certificat constatant inscription sur les feuilles
supplémentaires pour 1840, de l'inventaire du mobilier de
l'École de Rome, des différentes fournitures faisant l'objet
des mémoires Nos 13: 15: 16: 17: 19: 20: 21: 22: 23: 28 et 29
du Fond du Bordereau de 1840.

2^o Copie ~~de la sentence rendue par le Tribunal civil de~~
~~tribunal civil, de Rome, le 19 Mars 1840, par laquelle le Tribunal~~
~~de Rome, le 19 Mars 1840, par laquelle le Tribunal~~
l'ambassadeur de France, d'une sentence du dit tribunal qui
de l'ambassadeur de France, constatant réminération par le
nomme le Sr Mambor aux fonctions d'administrateur
judiciaire des biens des bériniers de feu Maës, pour lesquels
le Sr Mambor a signé l'aquit du montant du mémoire
sous le n^o 37 du dit Bordereau.

3^o État, émargé pour rien, par les gens de service de
l'École des différents effets d'établissement compris dans

les mémoires nos 25. 26. et 27 du dit bordereau et 20. du
1^{er} bordereau de la même année, au quel il faut se reporter
pour le même objet.

4^e. Et enfin la signature de l'aiguis du mémoire sous
le no 33 du 9^{me} et 9^{me} bordereau, par le J^{re} Canali Janantur.

~~J'ai l'honneur d'être votre serviteur~~

Je dois ajouter ici pour motif
le retard & l'absence de l'original
qui a été uniquement causé par
l'absence que le tribunal civil de
Rome a mis à délivrer la copie
Conforme de la justice qui concernait
nomme le J^{re} Mancos à la j^{re}
delegie no 37.

~~M. Ossius le Ministre~~
~~Votre très humble et~~
~~très obéissant serviteur~~
~~Le Directeur~~
~~du Collège françois à Rome~~

J'ai l'honneur d'être votre

A M^{le} le Ministre de l'Intérieur

Le 30 Juin 1840

614

11-99

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages des Suisonniers pour les années 1848 et 1849 après avoir été exposés dans les salles de l'Académie, les premiers en avril 1849, les seconds en avril dernier ont été expédiés pour Paris le 29 mai dernier par l'entremise de la maison Julien Gauthier & Cie de Rome, qui les a dirigés par voie de mer jusqu'à Marseille par le navire Innocent et Natalie Cap^{te} et Flamberg, pour être remis en cette ville à M^m. Pontie-Lorand chez M^{me} Méry qui conformément à une instruction ministérielle du 28 mai 1841 demeure chargée de diriger les expéditions annuelles de l'École par Paris.

L'envoi double de Composé de 20 Colis emballés cordis portant sous le marque AF un numéro d'ordre de 1 à 20 inclusivement et cette inscription A Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Paris

J'ai fait suivre, comme d'ordinaire, les frais de cette expédition pour être acquittés par votre Département, y compris ceux du colis n^o 19 qui contient une statue en marbre que M^{me} Lequesne a achetée en dehors de ses obligations, mais qui a l'intention d'y proposer l'école un remplacement de celle que les événements de 1849 l'ont empêché de terminer. quand aux Caisses portant les nos 19 et 20 elles contiennent deux ^{un} bustes de S. S. Pie IX ^{et un Colonne piédestal} par ^{le} M^{me} de Rome et le Général Baraguay d'Hilliers, et que le Général Major de ~~la~~ remis à l'envoi de l'École.

Dans la Caisse de peinture le Musée de Vessillo aura fait réclamer un tableau, la lecture du testament de Louis XIV qui m'avait été commandé pour ce Musée par la liste civile et que j'ai obtenu à Rome dans l'année 1848.

Je joins à ma lettre le tableau Comparatif des travaux exécutés par les Suisonniers, pour les années 1848 et 1849, avec les obligations que leur impose le Règlement pour chacun de ces années. Je n'ai rien à ajouter aux observations qu'il contient si ce n'est que je tiens que malgré les agitations qui ont lieu je me plairai pourtant à figurer dans vos remerciements signés de votre attention, Monsieur le Ministre, l'expéditeur de ce

La quelle tous les Pensionnaires ont rempli leur devoir malgré
 les agitations dont le pays que nous habitons a été le théâtre
 depuis deux ans et à raison des quilles j'ai eu l'honneur
 de leur faire part de la bienveillance de Monsieur le
 Ministre je fais ^{avec vous pour les Pensionnaires} ~~part~~ ^{de signaler l'accomplissement}
 de leurs obligations à votre bienveillance et attention de
 Monsieur le Pensionnaire, dont les intérêts ont souffert
 des événements, à la bienveillance qui m'a été promise
 par votre Département —

Monsieur le Secrétaire
Perpetuel de l'Académie
des Beaux Arts

Le 20 Juin 1840

Monsieur le Secrétaire

J'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages de tous les
genres annés 1848 et 1849 après avoir été déposés dans les salles
de l'Académie, les premiers le 2^{ème} au mois d'avril 1849, et ceux de
la seconde en avril dernier, ont été expédiés ensemble par la voie
de Lyon le 29 mai dernier.

Cette double expédition se compose de 20 caisses, tous en destination
à M^{te} le Ministre de l'Instruction, dont les 15 premières et les 18^{ème}
contiennent toutes les livres de l'École. Le N^o 13 contient une
figure en marbre exécutée par M^{te} lequesne en dehors de ses obligations
mais qui pour cela ne figure pas sur le tableau de Comptes rendus, mais
que le sous-commissaire a l'intention de déposer de présent à l'exposition
des travaux de l'École en remplacement de la figure de l'année
dont il n'a pu terminer l'exécution en marbre. Les caisses Colis
portant les nos 16 et 17 contiennent les objets appartenant aux
pensionnaires rentrés en France dans les années 1848 et 1849 et
l'envoi de musique de ~~la 2^{ème} année~~ de l'année de l'année de M^{te}
Gaston. Les nos 19 et 20 contiennent ~~le tableau de l'année de M^{te}~~
^{un tableau comparatif de l'année de M^{te}}
~~offerts en cadeau par la ville de Rome à l'occasion de l'anné de M^{te}~~
et Millier, enfin la caisse N^o 18 contient un tableau qui n'aurait
été commandé par la Société civile pour le Musée de Versailles.
Les destinations de tous ces Colis viendront conformément à
l'usage établi, les réclamer à l'agence de l'École.

Je joins à ma lettre pour que vous veuillez bien le
mettre sous les yeux de l'Académie, le tableau comparatif
des travaux exécutés pour les années 1848 et 1849 par les
pensionnaires et de ceux imposés à chacun d'eux par les règlements
pour les dites deux années. Les observations qu'il contient
résument complètement la position de chacun en face de ses
obligations. L'Académie remarquera sans doute que ce tableau est
égal à celle que j'éprouve que malgré les agitations de ces
deux dernières années l'exécution des sous-commissaires ne se sont pas
lâissés détourner de l'accomplissement de leur devoir et par conséquent

qui se trouvaient en retard de leurs obligations antérieures se sont
pour la plupart remis au courant.

M^r Proquet, pensionnaire substitué, après avoir essayé
bien inutilement du Climat de Nice pour le rétablissement de
sa santé est arrivé enfin à Rome, dans les premiers jours de
Mai, où il a Commencé à se trouver mieux. Le Médecin
de l'Académie lui a rendu un peu d'espoir mais on ne pourra
guère juger de son état réel qu'à partir que les chaleurs seront
passées et que Commencera l'Automne. il va passer
l'été à la Campagna.

à M. le Ministre
de l'Intérieur

Le 30 Juin 1850

616

Monsieur le Ministre,

~~n° 101~~

J'ai l'honneur de Vous adresser sous ce
pli, avec les quatre pièces portant les
numéros 13, 14, 15, et 18 à l'appui du
bordereau des dépenses de 1850 les justificatifs
exigés par le Payeur Central du Trésor
public qui étaient indiqués au Bulletin
joint à la lettre que Vous m'avez fait
l'honneur de m'adresser en date du 29 mai
dernier

Je suis avec respect

~~Monsieur le Ministre~~

~~Votre très humble~~

N. B. à cette lettre ont été
quatre pièces y mentionnées

~~et très obéissant serviteur~~

et joint un état annexé

~~de la Direction~~

pour les domestiques pour de l'École française de Rome
recu d'habillement de l'État

61751b

~~ainsi que ceux que me firent honorer par l'insigne fondation de la ville de Naples
 par l'architecte Palladio, membre de l'Académie de France, architecte
 de la basilique de St. Paul hors les murs de Rome j'ai appelé à
 remplir mon marini dans les fonctions de ~~architecte~~ ^{architecte} ~~de Rome~~
~~de l'Académie de France de Rome~~ ^{de Rome} ~~qui remplissent par un~~
~~notre établissement que j'ai dirigé~~~~

Rome le 31 Juillet 1850

Monsieur
Le Sup. Luigi Poletti
Architecte
~~no 103~~
no 103 bis

Monsieur

J'ai l'honneur de vous annoncer que par décision
en date de ce jour je vous ai nommé Architecte de
l'Ecole française à Rome en même temps que chargé
de l'agence des biens et revenus de cet Etablissement,
pour jouir à ce titre des mêmes traitements et
avantages attachés à cette double fonction
précédemment attribués à votre prédécesseur feu M^r
Marini, votre prédécesseur dans cette double fonction

Veillez agréer Monsieur l'assurance de
mes sentiments de considération les plus distingués

Le Directeur
de l'Ecole française

Le m^r le Ministre de l'Intérieur - Les Doms 1850

Monsieur le Ministre

Les recherches que j'ai fait faire dans les pièces de Comptabilité de l'École pour essayer de me procurer les renseignements que vous me demandiez dans votre lettre que vous m'avez fait honorer de m'adresser le 20^e de ce mois. Votre Département d'ici du 1^{er} de ce mois ont pu les avoir si retard de la rigueur que j'ai cru devoir de vous adresser aujourd'hui ces renseignements sans en avoir fourni aucun éclaircissement des questions que vous me posez.

M. de Lamoignon qui depuis plus de 17 ans se trouve à l'École ^{ministérielle} mais je rappelle pas qu'il ait été question de lui dans la Correspondance Ministérielle qu'on a pu trouver le 1^{er} janvier 1834 il ait été une seule fois question de lui dans la Correspondance Ministérielle de l'année de l'impression de ce compte rendu du 1^{er} janvier 1834 ^{ou de la Correspondance de l'École} il ait été une seule fois fait mention de lui dans la Correspondance Ministérielle de l'impression dont nous avons parlé la Correspondance de l'École ne nous en a rien trouvé de relatif à cette lettre.

Il était naturel d'exprimer que cet imprimé n'aurait eu pour origine que dans l'exécution de l'ordonnance Contassé de la fin de cette année ou tel autre exprimé à partir de 1810, les articles du Compte de chaque année à compter de cette époque ont été consultés. Et aucun chiffre ne correspond avec celui de 20,453.39 francs dans votre lettre comme origine de Montant de l'impression de son origine. Les Contrôles légitimes de l'Administration des Doms devant en être le point de départ ces recherches faites dans les archives de M. de Lamoignon ne nous ont permis de trouver quelques indications dans les archives de la M. de Lamoignon. Et l'on a été obligé de vérifier les Comptes de l'Administration de l'École pour les années 1810, 1843, et 1847 et il n'y a trouvé aucun trace de cette lettre.

A M^l. Ministre d'Instruction

Le 20^{me} 1850

611

Monsieur le Ministre

Le premier inventaire a pu être régularisé du mobilier de l'École française à Paris en 1834 à la fin du Directeur de M^r Mosau Kmet et aucun des articles qui y sont décrits ne porte de Numéro d'ordre de l'inscription. Il est divisé par Chapitres, Argenterie, Lingerie, meubles meublés et pour chacun des quels il ne fallait faire une série de numéros spéciale et ces séries furent exposées à des perturbations continuelles en raison des suppressions, des augmentations ou des déplacements que l'usage des objets y compris l'interminable d'usage en l'année. Le Chapitre des meubles meublés porte seul une indication par Numéros des Chambres ou autres lieux dans lesquels les meubles se trouvent placés. C'est pour toutes ces raisons relatives à l'absence d'une numération d'ordre dans l'ancien inventaire qui entraînant la confusion du Nouveau j'ai fait inscrire, sur les feuilles supplémentaires pour chaque année, les objets mobiliers qui entrent dans le service de l'École suivant l'ordre de date des mémoires acquittés par les fournisseurs.

C'est ainsi que le seul ordre qui me semble possible de suivre à l'avenir pour régulariser l'inscription sur les feuilles supplémentaires annexées au Nouveau inventaire que je me propose de diviser comme l'ancien par Chapitres à moins que vous ne trouviez cette division contraire au mode en désaccord avec les justifications exigées par la Cour des Comptes vous ne veuillez bien m'envoyer un modèle d'inventaire sur lequel je puisse me guider pour la confusion du Nouveau de manière à satisfaire aux exigences de la Cour de comptabilité de la Cour des Comptes.

Je me suis pour cette raison trouvé dans l'impossibilité d'ajouter un Numéro d'inscription à chacun des articles compris dans le restifianc que vous m'avez retourné à l'effe et effe, ^{et qui se trouvent dans le} ~~et dans le~~ ^{et dans le} Numéro d'inscription ~~travaillant~~ sur la feuille supplémentaire pour 1850 que M^r était entre que l'ordre de l'inscription. Vous trouverez l'original sous le rapport à la seconde partie de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 1^{er} du mois courant, ^{et que vous} ~~et que vous~~ ^{et que vous} que j'ai fait faire dans les archives de la Direction que

A m. le Ministre de l'Intérieur — le 7^{bre} 1850 629

Monsieur le Ministre

Il n'est pas par omission que les deux certificats dont
vous me faites le renvoi dans vos dépêches des 1^{er} et 21 août
ne portent pas les numéros d'inscription sur l'inventaire des
objets mobiliers mentionnés. L'inventaire général du
mobiliers de l'École dressé à la fin du Directeurat de M^r
Mosca l'année et est divisé par chapitres, et aucun des articles
qui y sont décrits n'est précédé d'un numéro d'ordre d'inscription
je le sçu, (en attendant la confirmation de votre inventaire que
je me propose d'entreprendre ainsi que je le sçu au moment de votre
départ), devant suivre le mode adopté dans l'inventaire
primitif pour la rédaction des feuilles supplémentaires à
dresser chaque année, en ayant soin toutefois d'y faire inscrire
les différents objets mobiliers suivant l'ordre d'admission des
mémoires de fournisseurs pour lesquels autant que possible
à l'absence de toute numération d'ordre dans l'inventaire
existant. Chaque des articles inscrits relatifs dans les deux
certificats n'a donc pas sur les feuilles supplémentaires d'ordre
numération d'ordre que celle de la date à laquelle ils ont
été inscrits.

Dans la pièce n° 12 bis également incluse à destination
dans votre lettre du 21 août, l'erreur précitée n'est point
dans l'addition de la 2^e colonne (objets divers) mais bien
dans la transcription du chiffre de l'5^e article de cette même
colonne dans la dépense n° 101^{er} 1/2^{bis} qui a été 01^{er} 1/2^{bis}
tandis que de l'énoncé même de la dépense il résulte
qu'elle est de 1^{er} 1/4^{bis} liogues. Après vérification sur
le duplicata de cette pièce et sur votre mémoire même j'ai fait
rectifier le chiffre par la signature de cette pièce que
vous trouverez ci-incluse conjointement aux deux certificats
sus énoncés.

S'agissant de la demande de renseignements que vous m'avez
fait honneur de m'adresser le 1^{er} août, sur l'observation de la tenue
des comptes relative à l'établissement de la Comptabilité de l'École

Et les recherches que j'ai fait faire dans la correspondance
Ministérielle et dans les pièces de Comptabilité de l'Etat
pour me procurer ces renseignements ont subi comme le retard de
la rigueur que j'ai l'honneur de vous adresser aujourdhui et ne ont
produit aucun éclaircissement positif sur la question que vous me
posez.

Après avoir consulté M. Leqo Juristic de l'Etat depuis
plus de 15 ans, dont la mission me Conservait avec le souvenir de
l'attention faite, pendant l'intermission de la loi de 1807, dans la correspondance
Ministérielle ni de l'emprunt ni des paiements à compter de l'Etat dans
l'observation de la Cour des Comptes, ^{l'emprunt par Comptes} et qui présente un ^{état} ^{de} ^{la} ^{question}
à Comptabilité de l'Etat cette correspondance se trouve ^{en} ^{Compt}
de multiples ^{en} ^{Compt} et il est naturel de penser que cette somme de
90459092⁹² empruntés au Commerce local sans autorisation
Legislative pouvait avoir pour origine l'un des incidents de
dépense constatés à la fin de tel ou tel exercice à partir de 1810.
^{recherche sur les} ^{arrêts} ^{de} ^{Compt} ^{de} ^{Chaque} ^{année} ^{terminés} ^à ^{compt}
de cette époque, ^{qui} ne présentent aucun chiffre correspondant ni
même approximatif du chiffre des ^{recettes} ^{des} ^{exercices} ^{de} ¹⁸¹⁰ ^à ¹⁸⁴⁶
dans les archives du Banquier Colonia et dans les registres pour
les années 1810. 1843 et 1846 cités dans l'observation susmentionnée
^{les} ^{quelques} ^{consultés} ^{et} ^{sans} ^{obtenir} ^{aucun} ^{résultat}
~~sur cette question~~

De ce double et infructueux examen et de l'observation
faite par la maison Colonia que son Comptable à la fin de
fin de chaque exercice avec le Banquier de Paris qui la commission
pour faire le service de l'Etat, il semble que ce n'est point
l'examen de ses livres mais bien plutôt de celui des livres
du Banquier de Paris chargé du service directement par le
Comptable qui ne pourrait faciliter les renseignements certains
sur l'origine de l'emprunt et sur les emplois des paiements
faits à compte.

Pour faciliter cette recherche M. Leqo a consulté
la Correspondance du Directeur de l'Etat jusqu'en 1807
à 1816 (M. Lethière) et y a trouvé les renseignements
suivants qui ^{sembleraient} ^{provenir} ^{de} ^{la} ^{Voie} ^{de} ^{l'origine} ^{de} ^{l'} ^{emprunt}
l'emprunt dont il s'agit quoiqu'il soit ^{difficile} ^{de} ^{trouver} ^{le} ^{chiffre} ^{de} ^{l'} ^{emprunt}
pas exactement avec les ^{montants} ^{de} ^{l'} ^{observation}

1° Jusqu'à la fin de l'exercice 1810 c'est la maison
Perregaux de Paris qui a été chargée par le Comptable de
transmettre à la maison Colonia les fonds alloués au service

623613

~~de l'arrêté de compte~~ ^{Soldes} ~~de l'arrêté de compte~~ ~~de l'arrêté de compte~~ ~~de l'arrêté de compte~~ ~~de l'arrêté de compte~~
~~de l'arrêté de compte~~ ~~de l'arrêté de compte~~ ~~de l'arrêté de compte~~ ~~de l'arrêté de compte~~ ~~de l'arrêté de compte~~
 et des existants de dépenses dont aucun, comme je l'ai dit, ne correspond
 au chiffre de l'emprunt et ont déboursé également par mois l'année
 en année au moyen de la Caisse d'ajustement.

[Faint, illegible handwriting covering the remainder of the page, likely bleed-through from the reverse side.]